

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres
- Afférents au Conseil : 11
- en exercice :
- qui ont pris part à
la délibération : 10
POUVOIRS 1

Séance du 15 décembre

L'an deux mil VINGT DEUX à 19 heures 00

Délibération 01247.2022.12.95

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

Date de la convocation : 8.12.2022

*s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la
présidence de : Martine VIALLET, maire*

Date d'affichage : 22.12.2022

Présents : S. JUHEN. G. LEGAY. D. JULLIARD. MC COUTURIER.
P.ECAILLE. M. VUILLERMOZ. C.GROSGURIN. M. VIALLET
JF JOLY. J. GRANDCLEMENT
E.LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

C. GROSGURIN a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2022 – OBJET : TARIFS Déneigement – Gratuité pour les personnes de plus de 70 ans

Madame le maire informe les élus de la gratuité du déneigement pour les personnes de plus de 70 ans existant l'hiver précédent et propose de reconduire le service.

Entendu l'exposé du maire, sur proposition

Après délibération des membres du conseil municipal présents à l'unanimité, il est décidé

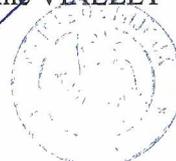
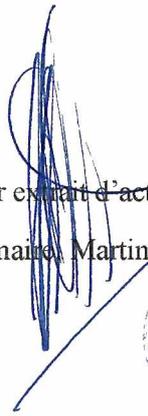
- D'approuver la gratuité du déneigement pour les personnes de plus de 70 ans domiciliés sur la commune de Mijoux qui le demanderaient,
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10+1 Pouvoir de E. LEE à P. ECAILLE

Délibération 01247.2022.12.95

Fait et délibéré, au jour mois et an sus dits.

Pour extrait d'acte conforme,
Le maire, Martine VIALLET



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 001-210102471-20221221-0124720221295-DE